

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal du Lundi 12 Octobre 2026

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.

L'an 2026, le 12 Octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
d'Ille-et-Vilaine
Le : **13/10/2026**

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COTTO Rozenn à M. GUINARD Arnaud, M. CHILOU Hervé à Mme GOGUET Pascale, Mme ROUSSIN Christine à M. EPAILLARD Ludovic, Mme JAMES Anaïs à Mme MESMIN Roseline, M. EL YAZIDI Mohamed à Mme ETIENNE Valérie

Absent(s) : M. LE VAILLANT Erwan

Secrétaire de séance : M. ROLLAND Thierry

DÉLIBÉRATION 2026 -099

Mise en œuvre d'un plan d'action pour le renforcement de la biodiversité, sur les communes de Langan, La Chapelle-Chaussée et Romillé

Rapporteur : Mme Lydie GUIHARD, adjointe déléguée au cadre de vie, à la mobilité et à la transition écologique

Au cours du précédent mandat, entre 2021 à 2023, la Commune a réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Ce travail a permis d'améliorer considérablement l'état des connaissances sur la biodiversité communale, mais aussi d'identifier les principaux enjeux d'échelle locale en ce domaine. L'ABC se concluait ainsi sur un certain nombre de propositions -rapidement traduites dans un plan d'action évalué à environ 350 000 €- qu'il apparaissait pertinent de mettre en œuvre dans le but de renforcer cette biodiversité.

La difficulté qui a suivi a été celle du financement de ce plan d'action. L'an dernier, une opportunité est cependant apparue, suite à l'appel à projet « biodiversité » lancé par Rennes Métropole dans le cadre des fonds ITI Feder délégués par la Région Bretagne. Une des conditions pour prétendre à ce financement était toutefois de présenter un projet s'inscrivant dans un cadre supra-communal. C'est pourquoi, la Commune s'est rapprochée des communes de Langan et de La Chapelle-Chaussée, lesquelles ont manifesté un intérêt à s'inscrire dans la démarche engagée. En effet, bien que n'étant pas partie prenante de l'ABC réalisé par Romillé, ces deux communes voisines présentent avec la nôtre des caractéristiques naturelles très proches, et donc des enjeux similaires en matière de biodiversité. En outre, les actions projetées dans le plan d'actions élaboré, en matière notamment de sensibilisation, de reconstitution de la trame verte (en s'appuyant sur le réseau des chemins ruraux), de création d'espaces refuges et d'habitats favorables à la faune sauvage, ou encore d'acquisition de connaissances naturalistes complémentaires, les intéressaient tout particulièrement.



Un nouveau plan d'action pour le renforcement de la biodiversité à l'échelle des trois communes, légèrement réévalué compte tenu de son changement de dimension (l'enveloppe financière affectée passant à un peu plus de 421 000 €), a donc été présenté au Comité de Sélection ITI Feder de Rennes Métropole le 2 décembre 2025. Il a reçu un avis favorable dudit Comité de Sélection, à hauteur d'une aide prévisionnelle Feder maximum de 253 007,06 € (soit 60 % du montant total du projet). À ce montant, il convient d'ajouter un montant d'aide de 76 000 €, au titre du « Contrat Nature » de la Région Bretagne, pour laquelle un accord de principe a également été donné (soit 18 % du montant total du projet).

L'approche des élections municipales de mars 2026, puis le besoin d'appropriation des dossiers en cours par la nouvelle équipe municipale élue, n'ont pas permis d'engager rapidement les actions projetées et notamment, par commencer, le recrutement d'un agent chargé de leur mise en œuvre du projet, ni même de finaliser, auprès de la Région Bretagne, les dossiers de demandes de subventions accordées sur le principe.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil municipal de relancer concrètement ce dossier.

Pour mémoire, les principales actions prévues sont :

- Le renforcement de la trame verte et bleue et de ses connections intercommunales en s'appuyant, en particulier, sur le réseau des chemins (avec notamment la réalisation d'un inventaire des chemins ruraux et de travaux de génie écologique lorsque nécessaire) ;
- La création d'espaces refuges pour la biodiversité ainsi que l'aménagement dans le patrimoine bâti d'habitats favorables à la faune ;
- La réalisation d'une étude sur l'évolution des structures et des systèmes agricoles et leur impact éventuel sur la biodiversité à l'avenir ;
- L'approfondissement des connaissances sur les espèces et les habitats présents sur le territoire des trois communes ;

- La mise en place d'actions de sensibilisation (habitants, scolaires, propriétaires de terrain en MNIE, etc...) et de formation aux enjeux de biodiversité à l'attention des élus et des agents des communes. Compte tenu du contexte financier (financements Feder à consommer avant fin 2028) et d'opportunités internes à la Commune de Romillé (nécessité de « reclasser » l'actuel DGS suite à une demande de placement en retraite progressive à 70 % à compter du 1er janvier 2027), il est désormais envisagé la mise en œuvre du plan d'actions projeté de manière « accélérée ». Il est ainsi proposé de le réaliser sur 2 ans au lieu des 3 années initialement prévues, mais en disposant pour cela de moyens humains renforcés, constitués du DGS actuel (à 0,7 ETP), qui dispose d'une forte expertise en matière de biodiversité, et d'un(e) chargé(e) mission biodiversité à temps plein.

Dans ces conditions, les dépenses prévisionnelles du projet seraient celles-ci :

- Travaux et achats de matériel :	90 000,00 € HT
- Acquisitions foncières :	9 000,00 € HT
- Prestations intellectuelles (étude agricole, inventaires, etc) :	90 400,00 € HT
- Actions de sensibilisation, de formation et de communication :	24 000,00 € HT
- Dépenses de personnel (1) :	173 548,00 € HT
- Autres achats et prestations (informatique, frais divers) :	7 000,00 € HT
- Coûts indirects :	27 576,00 € HT
- TOTAL :	421 524,00 € HT

(1) Le montant indiqué reprend uniquement le coût forfaitaire pris en charge au titre du Feder soit :
 $34,12 \text{ €/h} \times 1496 \text{ heures/an} \times 2 \text{ ans} \times 1,7 = 173 547,97 \text{ €}$

Le financement de ces dépenses serait assuré comme suit :

- ITI-Feder :	253 007,06 €
- Contrat Nature – Région Bretagne :	76 000,00 €
- Autres recettes (2) :	37 500,00 €
- Commune de Romillé :	55 016,94 €
- TOTAL :	421 524,00 €

(2) Participation financière prévisionnelle des communes de Langan et de La Chapelle-Chaussée

Une convention a par ailleurs été préparée afin de préciser dans quelles conditions les communes de Romillé, Langan et La Chapelle-Chaussée collaborent à la mise en œuvre de cette action, en particulier sur le plan de la gouvernance et sur les modalités de répartition des dépenses consacrées au projet.

Par délibération n° 2025-109 en date du 15 décembre 2025, le Conseil municipal de Romillé avait délibéré afin d'approuver le projet et autoriser le Maire à solliciter pour celui-ci les financements attendus. Compte tenu des récentes évolutions apportées au projet, et de l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale en mars dernier, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Cadre de vie, mobilité et transition écologique » réunis en date du 1er septembre 2026 ;

Vu la convention projetée entre les communes de Romillé, Langan et La Chapelle-Chaussée pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour le renforcement de la biodiversité sur le territoire des trois communes ;

- Confirmer son intention d'engager le plan d'action pour le renforcement de la biodiversité envisagé conjointement avec les communes de Langan et de La Chapelle-Chaussée, telle que présenté ci-dessus.

- Valider l'enveloppe allouée à ce projet, qui s'établit désormais à 421 524,00 € HT.

- Autoriser M. le Maire à solliciter pour ce projet des financements 1/ dans le cadre de l'ITI Feder délégué à Rennes Métropole par la Région Bretagne (à hauteur de 253 007,06 €), et 2/ dans le cadre du dispositif « contrat nature » de la Région Bretagne (à hauteur de 76 000,00 €).

- Autoriser M. le Maire à signer la convention projetée à sujet entre les communes de Langan, de La Chapelle-Chaussée et de Romillé, définissant dans quelles conditions les trois communes collaborent à la réalisation du projet, en particulier sur le plan de la gouvernance et sur les modalités de répartition des dépenses.

- Désigner Mme Lydie GUIHARD et M. Louis TALLENDIER pour représenter la Commune de Romillé au sein du Comité de Pilotage du projet.

Mme Catherine DESCAMPS insiste sur le fait qu'il lui apparaît très important d'associer les habitants au projet. Elle précise à ce sujet qu'un certain nombre de romilléens présente un intérêt marqué et/ou des compétences en matière de biodiversité. Plusieurs avaient été, lors du précédent mandat, impliqués sur le sujet. Il serait donc souhaitable de maintenir la dynamique qui avait été engagée, et de faire attention à ne pas proposer un projet « trop descendant ». Elle rappelle en outre que lors du précédent mandat, elle avait porté ce projet en sa qualité d'adjointe déléguée à la transition écologique. C'est pourquoi, elle aurait souhaité siéger au sein du Comité de Pilotage qui va être constitué à ce sujet. Elle regrette que dans le cas présent, les mots d'ouverture vers la minorité de M. le Maire, régulièrement répétés, ne soient pas suivis d'effet.

En réponse, M. le Maire reconnaît d'abord qu'il apprécie effectivement la nature des échanges qui, depuis le départ, se sont mis en place entre la minorité et la majorité municipale. Dans cette affaire, et disposant au sein de son équipe de plusieurs personnes intéressées par le sujet, il lui paraissait difficile de ne pas répondre positivement à leur sollicitation, au regard notamment de « l'équilibre des forces » au sein du Conseil municipal. À ce jour, la composition du CoPil est inscrite dans le projet de convention qui a été transmis aux communes de Langan et de La Chapelle-Chaussée. Il n'est pas possible de la changer sans leur accord. Rien n'empêche cependant que cette question soit rediscutée dans les prochains mois avec ses dernières. Mme Lydie GUIHARD approuve cette proposition. Elle fait toutefois part qu'elle envisage de toute façon, tout comme l'a suggéré Mme DESCAMPS, d'associer le plus grand nombre d'habitant au projet, via notamment la mise en place d'ateliers participatifs ou d'instances consultatives. Les représentants de la minorité auront toute leur place dans ces espaces collaboratifs.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	26
NOMBRE DE VOIX POUR	:	26*
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

* Un vote « contre » est toutefois enregistré concernant la composition du Comité de Pilotage « Plan d'action biodiversité » et les personnes proposés pour y représenter la Commune de Romillé.

Pour extrait conforme :

Le Maire

Arnaud GUINARD

